

4- Conditions en cas d'annulation

Annulation du stage à l'initiative de Roultaterre :

Si le nombre de participants est inférieur à 5 personnes, Roultaterre se réserve le droit d'annuler le stage et les chèques de réservation sont restitués à leur propriétaire.

Annulation de l'inscription à l'initiative du stagiaire :

En cas d'annulation en raison de cas de forces majeures (maladie, accident...) le ou la stagiaire devra en informer Roultaterre par courrier avec AR dans les plus brefs délais.

Les justificatifs devront accompagner ce courrier.

En cas d'annulation de l'inscription par le stagiaire moins de 30 jours ouvrables avant le début du stage, les arrhes s'élevant à 30 % du montant total ne seront pas restituées.

Signature

précédée de la mention « lu et approuvé »

5 – Autres renseignements

Avez-vous déjà fait un stage à Roultaterre ?

Oui -non

Comment avez-vous connu Roultaterre ?

.....
.....

Quelle expérience céramique avez-vous ? (Entourer la réponse)

Aucune-loisirs-amateur-professionnelle

Qu'attendez-vous de ce stage ?

.....
.....
.....
.....